

Ville de
La Rochette

2019-03-31
Domaine n°8 – 8.8-885
Domaines de compétence par thèmes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 20 mars 2019	L'an deux mille dix-neuf. Le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre YVROUD, Maire.
Date d'affichage 20 mars 2019	<u>En exercice</u> : 23 <u>Etaient présents</u> :
Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Votants : 23	M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Patrick PICARD, M. Olivier TOURNAFOND, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Dominique STOLTZ, M. Morgan EVENAT, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Madame Anna OLLIVIER. <u>Absents ayant donné pouvoir</u> : M. Jean-Louis BIANCO a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ. M. Florent REGUILLO-LARA a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI. Mme Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Alain SARTORI. Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD. Mme Zahra CHARRIER a donné pouvoir à Mme Michèle ILBERT. Mme Geneviève JEAMMET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Soutien de la ville de La Rochette à l'appel des 100 « nous voulons des coquelicots » pour l'arrêt des pesticides de synthèse

Le Conseil Municipal,

- **VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article L.2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, initié en septembre dernier et signé par des personnalités engagées dans le domaine environnemental ou médical mais aussi des citoyens anonymes qui rappellent l'urgence à agir en matière environnementale ;
- **CONSIDERANT** que face aux risques d'une exposition aux pesticides chimiques pour la santé des populations et du maintien de la biodiversité, la ville de La Rochette souhaite soutenir l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » contre l'usage des pesticides de synthèse ;
- **CONSIDERANT** que cet engagement vient renforcer la démarche de la commune de La Rochette en faveur de la protection de la diversité notamment à travers la gestion des principaux espaces publics sans pesticides ;
- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Ont signé au registre, les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
délivré en Mairie de La Rochette

le

Le Maire



Pierre YVROUD